

RAPPORT DES COMMISSAIRES VERIFICATEURS AUX COMPTES

EXERCICE CIVIL 2016

Il convient de rappeler que le rôle des commissaires vérificateurs aux comptes consiste à vérifier par sondages les éléments justifiant les montants figurant sur les comptes annuels et à apprécier l'application des principes comptables.


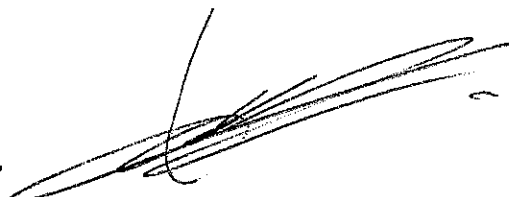
Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour certifier que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Le bilan arrêté au 31 Décembre 2016 laisse apparaître un excédent de 14 685,67 € contre un déficit de 2 744,82 € l'année dernière à pareille époque portant le fonds associatif de votre association à 58 785,43 €.

Nous certifions que les comptes et documents comptables arrêtés au 31 Décembre 2016 qui vous ont été présentés ce jour sont sincères et conformes.

Par conséquent, nous donnons notre quitus et vous invitons à adopter les comptes.

Saint-Denis, le 20 Juin 2017

 
Alain BICHET et Pierre LABOUREAU